



Avis public adressé aux personnes habiles à voter de la Municipalité de Saint-Côme

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA
LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 10 juin 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Côme a adopté le règlement numéro 818-2025 intitulé : « *Règlement numéro 818-2025 ayant pour effet de décréter un emprunt de 4 340 000 \$ permettant des dépenses en immobilisation pour des travaux de rénovation de la patinoire, la construction d'un toit sur celle-ci et d'un garage pour les équipements* »
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 818-2025 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Dans le cas où le nom de la personne ne figure pas sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la Municipalité, la demande doit également être accompagnée d'un document de son droit d'y être inscrite.

3. Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le **mercredi 25 juin 2025**, au bureau de la Municipalité de Saint-Côme, situé au 1673, 55^e Rue à Saint-Côme, J0K 2B0.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 818-2025 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **251**. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 818-2025, sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé le **26 juin 2025**, sur le site de la Municipalité www.stcomelanaudiere.ca sous l'onglet Municipalité – Communications – Avis publics.
6. Le règlement peut être consulté au www.stcomelanaudiere.ca sous l'onglet Municipalité – Administration - Règlements et permis.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 10 juin 2025, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - ✓ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
 - ✓ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ✓ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité le 10 juin 2025;
 - ✓ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ✓ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité le 10 juin 2025;
 - ✓ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants le 10 juin 2025, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale
 - ✓ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 10 juin 2025, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Afin de compléter une demande visée par le présent avis, des informations additionnelles peuvent être obtenues au 1673, 55^e Rue, Saint-Côme (Québec) J0K 2B0, dq@stcomelanaudiere.ca, 450 883-2726, www.stcomelanaudiere.ca



MARIE-CLAUDE COUTURE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en publiant une copie sur le site internet de la Municipalité <http://www.stcomelanaudiere.ca>, le 17^e jour de juin DEUX MILLE VINGT-CINQ.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^e jour de JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ.



MARIE-CLAUDE COUTURE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE